



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE 2025-2026

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

(*Si élève mineur, entourer la réponse adéquate)

père - mère – tuteur* de l'enfant :

autorise à utiliser mon image ou celle de mon enfant

n'autorise pas l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant

Dans le cadre de la participation aux activités de la structure, la directrice et ses collaborateurs peuvent prendre des photographies de l'enfant sur lequel/laquelle j'exerce l'autorité parentale et à le/la filmer et dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux).

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à le / /

Signature

La commune exclut toute exploitation de l'image d'un usager le représentant dans une attitude attentatoire à sa dignité. Toute exploitation de l'image d'un mineur identifiable en partie dénudé (en maillot de bain ou en couche culotte – un enfant en robe ou en débardeur et short n'étant pas considéré comme en partie dénudé) fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique préalable auprès de l'un de ses représentants légaux.

La capture et la diffusion d'images par d'autres usagers ou des tiers (parents, amis, journalistes, etc.) n'engage que leur propre responsabilité.